



Conférence des Présidents des Parlements de l'UE

Luxembourg, 22-24 mai 2016

Conclusions de la Présidence

Observations préliminaires

La Conférence des Présidents des Parlements de l'Union européenne s'est tenue à Luxembourg, au European Convention Center Luxembourg, les 22 - 24 mai 2016. Les Présidents ou leurs représentants de 38 Assemblées/Chambres de 28 Etats membres et le Vice-Président du Parlement européen ainsi que le Président de la Commission européenne ont participé à la Conférence. Le Président d'un pays candidat et d'autres observateurs ont également pris part à la Conférence. La Conférence a été présidée par M. Mars Di Bartolomeo, Président de la Chambre des Députés du Luxembourg.

Sur la base du paragraphe 5.1 des Lignes directrices de Stockholm, certaines Chambres, en raison de leur position constitutionnelle, ne peuvent pas s'associer directement à des déclarations politiques de fond et il n'est donc pas possible de considérer qu'ils aient exprimé un soutien spécifique à tous les points de la déclaration. Toutefois, au nom de leurs Assemblées, ils reconnaissent l'importance des questions soulevées et l'intention de leurs collègues lorsqu'ils proposent des solutions spécifiques.

Dans son introduction, le Président a insisté sur l'incalculable plus-value du projet européen qui est un projet de paix, de liberté, de développement économique et social fondé sur nos valeurs fondamentales.

La Conférence a été subdivisée en quatre sessions :

- I. « La gestion des flux migratoires ». La session a été introduite par les rapports de M. Jean-Claude Juncker, Président de la Commission européenne, de M. Anastasios Kourakis, Vice-Président du *Vouli ton Ellinon* de Grèce, de M. Gérard Larcher, Président du *Sénat* de France, et de Mme Ankie Broekers-Knol, Présidente de la *Eerste Kamer* des Pays-Bas.
- II. « Le renforcement de l'Union européenne ». La session a été introduite par les rapports de Mme Laura Boldrini, Présidente de la *Camera dei deputati* d'Italie, de Mme Mairead McGuinness, Vice-Présidente du Parlement européen, de M. Marek Kuchcinski, Président du *Sejm* de Pologne, et de M. Claude Bartolone, Président de l'*Assemblée nationale* de France.



- III. « Le rôle des Parlements nationaux et la coopération interparlementaire ». La session a été introduite par les rapports de M. Norbert Lammert, Président du *Bundestag* d'Allemagne, et de M. Urban Ahlin, Président du *Riksdag* de Suède.
- IV. « Assurer la sécurité des citoyens dans le respect des libertés fondamentales ». La session a été introduite par les rapports de M. Pietro Grasso, Président du *Senato della Repubblica* d'Italie, et de M. Eiki Nestor, Président du *Riigikogu* d'Estonie.

La gestion des flux migratoires

1. Les Présidents constatent que l'Union européenne, et surtout les Etats membres les plus touchés, est confrontée à un afflux massif de réfugiés et migrants fuyant pour la plupart la Syrie, l'Irak, l'Afghanistan et plusieurs pays africains.
2. Les Présidents suivent avec attention les initiatives prises par la Commission européenne pour affronter la crise des réfugiés, surtout l'adoption de l'Agenda européen en matière de migration, ainsi que les efforts pour lutter contre les causes profondes des flux de réfugiés et de migrants et la nécessité de mettre en œuvre des priorités à court et à long terme en se concentrant davantage sur la dimension extérieure de la migration dans un esprit de partenariat avec les pays d'origine et de transit. Cependant, il convient de souligner que toute réponse complexe à la pression migratoire ne peut être efficace que si les causes de la crise sont dûment prises en compte à la source du problème.
3. Les Présidents notent que suite à la fermeture de la route des Balkans occidentaux des milliers de réfugiés et migrants sont actuellement bloqués en Grèce dans des conditions extrêmement difficiles. Dans ce contexte, les Présidents accueillent favorablement le règlement adopté par le Conseil le 15 mars 2016 instituant un mécanisme d'aide d'urgence en vue d'aider la Grèce et d'autres Etats membres débordés par l'afflux massif de réfugiés, en consultation avec l'Etat membre concerné. De plus, les Présidents saluent la décision de la Commission européenne du 16 décembre 2015 assurant un budget record pour 2016 à l'aide humanitaire européenne, alors que les besoins humanitaires augmentent dans le monde entier en raison de la crise des réfugiés et des migrants, de l'impact croissant des catastrophes naturelles, du changement climatique, des conflits et de l'instabilité dans les pays d'origine, et de la crise économique.
4. Les Présidents déplorent profondément le grand nombre de victimes et le grand nombre de migrants et réfugiés qui risquent leur vie en tentant de parvenir illégalement en Europe. Les Présidents déplorent la gravité de la situation que la Grèce et l'Italie doivent affronter et constatent la lourdeur de la charge supportée par ces deux pays. Ils soulignent qu'il faut contrecarrer les pratiques des passeurs et des trafiquants d'être



humains par voie terrestre et maritime en s'appuyant sur le plan d'action de l'UE contre le trafic de migrants, du 27 mai 2015 et saluent les efforts entrepris dans le cadre de l'opération conjointe EUNAVFOR MED Sophia. Les Présidents constatent avec inquiétude que les groupes les plus vulnérables dans le trafic de migrants sont particulièrement les mineurs non accompagnés et les femmes. En outre, en vue d'un rapatriement rapide des personnes n'ayant pas droit à une protection internationale, l'adoption de la liste européenne commune des pays d'origine sûrs s'avère urgente. La liste devrait être établie en fonction de critères objectifs concernant l'Etat de droit et le respect des droits fondamentaux.

5. Les Présidents se félicitent que les Conclusions de la Conférence des Présidents des Parlements de l'UE 2015, appelant à « prendre des mesures concrètes et immédiates pour faire face avec plus d'efficacité aux tragédies de la mer liées à l'augmentation des flux migratoires en provenance de la rive sud de la Méditerranée et également d'affronter les problèmes causés par les vagues de réfugiés provenant des frontières orientales de la zone Schengen » aient été prises en compte. Dans ce sens, ils saluent particulièrement la bonne coopération entre l'UE et l'OTAN et la contribution de l'OTAN dans son action, surtout en mer Egée concernant les efforts déployés pour arrêter le trafic irrégulier et la migration illégale.
6. Les Présidents plaident pour un renforcement de la solidarité active et passive et de la responsabilité à l'intérieur de l'UE. Dans ce contexte, ils appuient¹ la déclaration du Conseil européen du 7 mars 2016 à accélérer la mise en œuvre des relocalisations et des réinstallations, afin d'alléger la lourde charge qui pèse sur les pays particulièrement débordés par l'afflux massif de réfugiés et de migrants.

¹ Les Chambres slovaque (Národná rada), polonaises (Sejm, Senat), tchèques (Poslanecká sněmovna, Senát) et hongroise (Országgyűlés) expriment leur réserve concernant le contenu de ce paragraphe. Ils souhaitent présenter la position suivante :

Les Présidents plaident pour un renforcement de la solidarité active et passive et de la responsabilité à l'intérieur de l'UE. **Dans ce sens, les Etats membres devraient avoir l'opportunité de prendre des décisions souveraines concernant les mesures préférées de contribution.** Dans ce contexte, ils appuient ~~notent~~ la décision **déclaration** du Conseil européen du 7 mars 2016 à accélérer la mise en œuvre des relocalisations, **ce qui implique la nécessité de mener des contrôles de sécurité,** et des réinstallations, afin d'alléger la lourde charge qui pèse sur les pays particulièrement débordés par l'afflux massif de réfugiés et de migrants.



7. Les Présidents saluent² la communication de la Commission européenne du 6 avril 2016 dans laquelle elle présente différentes options de réforme du régime d'asile européen commun (RAEC) et de développement de voies légales et sûres d'entrée en Europe et prennent acte des propositions présentées le 4 mai 2016. Dans le contexte de la proposition sur la réforme du règlement de Dublin, des solutions supplémentaires basées sur la solidarité devraient être considérées comme des mesures pour alléger le partage des charges. Les Présidents réaffirment la nécessité d'une politique d'asile européenne plus humaine, plus solidaire, plus efficace, plus équitable, ainsi que d'une politique de migration légale mieux encadrée. Ils soulignent la nécessité de progresser rapidement vers un système d'asile, réellement commun en termes de partage de la responsabilité et de la solidarité.
8. Les Présidents constatent avec inquiétude que l'amalgame entre « terroristes » et « réfugiés » de même que l'amalgame entre fanatisme religieux et croyance religieuse gagne de plus en plus de terrain. Ils mettent en évidence que les réfugiés sont aussi les victimes du système terroriste et fuient entre autres les massacres et les tueries de Daech. Ils expriment la nécessité de ne pas stigmatiser ceux qui relèvent du droit à une protection internationale.
9. Les Présidents soulignent la nécessité de traiter les réfugiés avec humanité et dignité et de les accompagner dans leur processus d'intégration dans leur pays d'accueil. La compréhension, le respect mutuel ainsi que le respect intégral de l'Etat de droit sont les bases fondamentales de la relation entre les réfugiés et la société d'accueil. Il est essentiel de mettre en évidence l'importance d'une communication adéquate dans nos sociétés, ainsi qu'entre migrants et réfugiés afin de comprendre les attentes des uns et des autres.
10. Les Présidents reconnaissent que la Turquie est un partenaire clé - et un pays candidat à l'UE-, notamment en ce qui concerne la coopération en matière de migration. Ils soulignent les efforts de la population turque qui se montre accueillante envers les 2.7 millions de réfugiés vivant sur son sol. Toutefois, les Présidents soulignent que la coopération en matière de migration doit être découplée du processus de négociation d'adhésion à l'UE et que cette coopération doit se faire dans le plein respect des valeurs fondamentales et des conditions établies par l'UE. Ils considèrent également qu'il est

² Les Chambres slovaque (Národná rada), polonaises (Sejm, Senat), tchèques (Poslanecká sněmovna, Sénat) et hongroise (Országgyűlés) expriment leur réserve concernant le contenu de ce paragraphe. Ils souhaitent présenter la position suivante :

Les Présidents saluent **prennent note des** communications de la Commission européenne du 6 avril 2016 et du 4 mai 2016 dans lesquelles elle présente différentes options de réforme du régime d'asile européen commun (RAEC) et de développement de voies légales et sûres d'entrée en Europe. **Ils soulignent la nécessité de progresser rapidement vers un système d'asile, réellement commun en termes de partage de la responsabilité et de la solidarité.**



crucial que la Turquie respecte ses engagements en matière de protection des libertés fondamentales, en veillant notamment au respect de la liberté d'expression et au pluralisme des médias, et expriment leur préoccupation à l'égard des intimidations et des procédures judiciaires et administratives dont peuvent notamment faire l'objet des journalistes, des universitaires et des parlementaires.³

11. Les Présidents notent l'adoption du plan d'action UE-Turquie: soutien aux réfugiés et gestion des migrations, activé le 29 novembre 2015. Les Présidents soulignent que des progrès ont été réalisés, dont l'ouverture par la Turquie de son marché du travail aux Syriens bénéficiant d'une protection temporaire, l'intensification des efforts en matière de sécurité par les garde-côtes et policiers turcs et le renforcement de l'échange d'informations.⁴
12. En ce qui concerne la déclaration du 18 mars 2016 entre l'UE et la Turquie, les Présidents mettent en évidence le fait que la mise en œuvre de cette déclaration doit pleinement respecter le droit international et européen relatif à l'asile et à la protection internationale et être assortie de garanties en matière de droits fondamentaux et procéduraux. Les Présidents reconnaissent que la manière dont l'accord sera mis en œuvre est cruciale et qu'il faut absolument respecter le principe de non-refoulement. En outre, les Présidents soulignent que les réfugiés nécessitent la protection de l'UE et qu'une attitude de rejet ne représente pas la solution aux problèmes qui se posent.
13. Les Présidents remercient et soutiennent les organisations humanitaires, notamment les agences des Nations Unies, les ONG et les organismes de la Croix-Rouge pour leur engagement dans le soutien des réfugiés et migrants.
14. Les Présidents constatent que la libre circulation des personnes est l'un des plus grands succès, ainsi que l'une des valeurs les plus essentielles et fondamentales de l'UE. Les Présidents encouragent la Commission européenne dans ses efforts déployés dans la feuille de route pour un retour pleinement fonctionnel du système de Schengen. Afin d'atteindre cet objectif, les États membres doivent appliquer intégralement la législation européenne et la législation concernant Schengen. Les Présidents conviennent que l'unité de l'Union européenne dépend du fait d'assurer le contrôle total des frontières extérieures de l'espace Schengen. Les Présidents sont conscients que le fonctionnement normal de l'espace Schengen doit aller de pair avec un soutien aux États membres confrontés à des situations difficiles. Dans ce sens, ils saluent la proposition formulée par la Commission qui vise à fournir un nouvel instrument d'aide d'urgence au sein de l'UE. Les Présidents notent des points de vue divergents concernant la réforme du « règlement de Dublin » publiée par la Commission européenne.

³ La Chambre tchèque (Poslanecká sněmovna) exprime une réserve concernant le contenu de ce paragraphe.

⁴ La Chambre tchèque (Poslanecká sněmovna) exprime une réserve concernant le contenu de ce paragraphe.



15. Les Présidents reconnaissent que la nécessité de renforcer le contrôle des frontières extérieures de l'UE va de pair avec l'intensification du soutien aux réfugiés syriens, aux pays voisins de la Syrie ainsi qu'aux Etats membres les plus touchés par cette crise. L'Union européenne doit jouer un rôle proactif dans la mise en œuvre du processus de paix et de développement dans cette région instable. Les Présidents suivent de près l'ensemble des propositions de la Commission européenne visant à sécuriser les frontières extérieures de l'UE et attendent avec intérêt l'adoption rapide du Conseil et du Parlement européen de la proposition concernant un corps européen de garde frontières et de garde-côtes. Les Présidents soulignent le rôle fondamental de l'agence Frontex dont les compétences et les moyens opérationnels doivent être renforcés et pérennisés, ainsi que l'importance de la coopération avec les pays tiers notamment par la conclusion d'accords de réadmission.
16. Les Présidents saluent la proposition révisée de règlement pour l'établissement d'un système d'entrée/sortie (EES) s'inscrivant dans le train de mesures sur les « frontières intelligentes ». Ils sont persuadés que ce système d'entrée/sortie permettra de moderniser la gestion des frontières extérieures en améliorant la qualité et l'efficacité des contrôles, et d'aider les Etats membres face à l'augmentation du volume de voyageurs qui entrent dans l'UE et qui en sortent.
17. Les Présidents soulignent que les migrations vers l'Europe en provenance d'Afrique sont très largement imputables à des motifs économiques en lien avec la question du développement. Ils insistent, en conséquence, sur l'importance d'une politique européenne de développement ambitieuse.

Le renforcement de l'Union européenne

18. Les Présidents notent que la « Déclaration de Rome » signée le 14 septembre 2015 par 4 Présidents ainsi que suivie entretemps par 11 Présidents supplémentaires d'Assemblées parlementaires nationales, soutenue par les Présidents de deux pays candidats et ouverte à la signature de la part des Présidents de toutes les Assemblées parlementaires des Etats membres de l'UE, lance un appel en faveur d'un nouvel élan dans l'intégration européenne.
19. Tous les Présidents constatent que les Parlements nationaux devraient avoir un rôle élargi dans la prise de décision de l'UE, conformément aux Traités européens.
20. Les Présidents notent la déclaration « Europe des Etats solidaires » - sécurité, frontières, institutions renouvelées, du 15 avril 2016, proposée par le Maréchal du *Sejm* polonais.
21. Les Présidents font valoir qu'un nouvel élan de l'intégration européenne implique que l'Union européenne s'attache à revoir son mode de fonctionnement afin de se concentrer sur les domaines dans lesquels elle peut apporter une réelle « plus-value », de veiller en permanence à la simplification de ses modes d'action et de rendre les politiques européennes compréhensibles et accessibles par les citoyens européens.



22. Les Présidents soulignent que l'UE doit mettre l'accent sur la préservation et la promotion de ses valeurs fondatrices, à savoir le respect de la dignité humaine, la démocratie, l'égalité, la primauté du droit et le respect des droits de l'Homme, et que ces valeurs ne doivent jamais être remises en cause. Dans ce sens, les Présidents soulignent que les Etats membres de l'UE doivent assurer le respect des valeurs fondamentales communes qui la fondent.
23. Les Présidents constatent que suite aux conséquences de la crise économique et financière un renforcement de la dimension sociale est nécessaire. Dans ce sens, ils soulignent la nécessité de lier davantage les politiques économiques aux politiques sociales et de trouver une balance entre équilibre économique et budgétaire et équilibre social. Les Présidents constatent aussi la nécessité de renforcer le volet social du Semestre européen.
24. Les Présidents s'inquiètent des taux alarmants de chômage des jeunes au sein de l'UE et souhaitent que l'Union européenne devienne synonyme de perspective pour les jeunes européens afin qu'il n'y ait pas de génération perdue.
25. Les Présidents suivent avec attention l'ensemble des propositions du Parlement européen de modifier le droit électoral de l'UE et soulignent, alors que les arrangements nécessaires sont déterminés au niveau de l'UE, que l'organisation des élections est avant tout et surtout une compétence des Etats membres. Les Présidents soulignent que la réforme de la loi électorale de l'UE est examinée par les Parlements nationaux au regard du principe de subsidiarité et de proportionnalité.

Le rôle des Parlements nationaux et la coopération interparlementaire

26. Les Présidents soulignent la volonté générale des Parlements nationaux de jouer un rôle plus actif au niveau de l'Union européenne. Ils saluent également le souhait des Parlements nationaux à être impliqués davantage dans les discussions sur le Semestre européen et dans les programmes nationaux de réforme.
27. Les Présidents des Parlements nationaux soulignent que les accords de libre-échange TTIP et CETA devraient être considérés comme des accords mixtes et insistent sur le fait que les Parlements nationaux doivent donner leur accord. Ils réaffirment la nécessité des Parlements nationaux d'avoir accès aux informations relatives aux négociations en cours, de sorte qu'ils aient la possibilité d'exprimer leurs points de vue et leurs préoccupations, qui ne seront pas limités à la procédure de ratification. Ils accueillent favorablement, comme première étape, la mise en place de salles de lecture pour consulter le texte consolidé du TTIP et invitent la Commission européenne à faciliter davantage l'accès à ces documents aux Parlements nationaux.
28. Les Présidents estiment que le « carton vert » (dialogue politique renforcé) constituerait, en plus des formes existantes de contrôle et d'implication parlementaire, un instrument concret pour les Parlements nationaux qui souhaitent jouer un rôle proactif au bon fonctionnement de l'UE. Ils reconnaissent également que certains Parlements nationaux



ne seraient pas en mesure d'utiliser le « carton vert » (dialogue politique renforcé) à cause de traditions constitutionnelles internes.

29. Les Présidents saluent les efforts entamés dans le cadre des trois projets pilotes ainsi que par la COSAC concernant l'introduction d'un « carton vert » (dialogue politique renforcé), tout en constatant qu'une partie des questions concernant le « carton vert » (dialogue politique renforcé) restent ouvertes. Dans ce sens, ils saluent que la Présidence néerlandaise ait mis ce sujet à l'ordre du jour de la LV COSAC, qui se tiendra à La Haye les 13-14 juin 2016. Ils attendent aussi avec intérêt le 25^{ème} Rapport semestriel de la COSAC qui présentera un suivi du travail et encouragent la COSAC de poursuivre les discussions en vue de l'introduction d'un « carton vert » (dialogue politique renforcé).
30. Les Présidents affirment que la procédure du « carton jaune » nécessite une amélioration sans changement des Traités. Dans ce contexte, les Présidents soutiennent la COSAC dans son appel à la Commission de redoubler l'effort pour assurer des réponses de meilleure qualité et plus rapides aux avis motivés.
31. Les Présidents prennent acte du référendum sur le maintien du Royaume-Uni dans l'UE prévu le 23 juin 2016 et de l'accord conclu par les 28 pays de l'Union européenne sur les nouveaux termes de l'appartenance du Royaume-Uni à l'UE. Dans ce contexte, les Présidents notent le « mécanisme de carton rouge », qui permettrait aux Parlements nationaux de demander à la présidence du Conseil de mettre la question à l'ordre du jour, afin d'avoir une discussion exhaustive et ensuite d'abandonner l'examen du projet d'acte législatif, à moins que le projet soit modifié pour tenir compte des préoccupations exprimées dans les avis motivés. Dans ce contexte, les Présidents prennent note des mécanismes supplémentaires convenus, concernant l'application du principe de subsidiarité.
32. Les Présidents accueillent le nouveau règlement Europol, adopté et signé le 11 mai 2016, renforçant le mandat d'Europol pour veiller à ce que l'agence soit réellement à même de lutter contre l'augmentation des infractions transfrontalières et des menaces terroristes. Ils rappellent que l'entrée en vigueur du règlement Europol est prévue pour le 1^{er} mai 2017.
33. Les Présidents invitent les Etats membres à pleinement mettre en œuvre les instruments prévus par l'actuel et le futur règlement Europol et rappellent que l'efficacité d'Europol est directement liée à la quantité et la qualité des informations et des renseignements fournis par les Etats membres à Europol.
34. Les Présidents réaffirment que conformément à l'article 88 du TFUE le contrôle des activités d'Europol est effectué par le Parlement européen, ensemble avec les Parlements nationaux. D'après le nouveau règlement Europol, ils constituent un groupe de contrôle parlementaire conjoint spécialisé (JPSG), établi ensemble par les Parlements nationaux et la commission compétente du Parlement européen. Les Présidents soulignent que les objectifs et les missions de ce groupe de contrôle ont été définis dans



le nouveau règlement Europol, alors que les modalités du contrôle parlementaire des activités Europol doivent être définies par le Parlement européen en association avec les Parlements nationaux, tout en insistant que le Parlement européen et les Parlements nationaux soient mis sur un pied d'égalité.

35. Afin de définir les modalités de fonctionnement du JPSG, les Présidents proposent d'adopter une approche étape par étape et de demander à un groupe de travail, composé par la Troïka⁵ de la Conférence des Présidents, de réfléchir aux modalités de contrôle et de proposer un avant-projet, après avoir consulté et impliqué les autres Parlements/Chambres. Ce groupe de travail enverrait cet avant-projet à tous les Parlements/Chambres en amont de la réunion interparlementaire organisée par la commission LIBE au Parlement européen en automne 2016, ayant ainsi la possibilité de débattre et de s'exprimer sur cet avant-projet. Finalement, sur base de l'avant-projet et du débat qui en découle, le groupe de travail prépare et soumet un projet de texte avant le 16 décembre 2016, permettant aux Parlements/Chambres d'amender le texte jusqu'en février 2017 en amont de la prochaine Conférence des Présidents des Parlements de l'UE, afin qu'il puisse y être adopté.

Assurer la sécurité des citoyens dans le respect des libertés fondamentales

36. Les Présidents condamnent fermement les attentats terroristes odieux et lâches perpétrés ces derniers mois en Europe et dans de nombreux autres pays du monde, et ils expriment toute leur compassion aux victimes et à leurs familles. Ces attentats meurtriers visent les valeurs européennes de liberté, de démocratie et de respect des droits de l'Homme et de l'Etat de droit. Dans ce sens, les Présidents confirment que la meilleure réponse au terrorisme est celle de la liberté et de l'Etat de droit.
37. Les Présidents soulignent que l'UE en soi constitue un symbole des droits et libertés et représente des modèles de référence pour la protection des droits fondamentaux et le respect des libertés fondamentales à l'égard non seulement des citoyens européens, mais aussi de tous ceux qui vivent à l'intérieur de ses frontières.
38. Les Présidents réaffirment la plus-value d'une « Union européenne de la sécurité » et la nécessité d'exploiter de manière coordonnée le cadre et les instruments mis en place par les institutions de l'Union européenne.
39. Les Présidents soulignent que l'UE doit lutter contre le terrorisme, la radicalisation conduisant au terrorisme et le recrutement ainsi que le financement lié au terrorisme en sauvegardant la solidarité et l'unité des Etats membres. En ce sens, ils suivent avec un intérêt particulier le développement de la nouvelle Stratégie de sécurité intérieure pour l'Union pour la période 2015-2020. En outre, les Présidents attendent avec intérêt la nouvelle « Stratégie globale de l'UE concernant la politique étrangère et de sécurité », qui

⁵ La Troïka sera composée par les Parlements du Luxembourg, de Slovaquie, du Royaume-Uni et du Parlement européen.



sera présentée en juin 2016 par la Haute Représentante/ Vice-Présidente, Federica Mogherini. Ils rappellent que les Parlements nationaux ont soumis des propositions sur la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) ainsi que sur la question des migrations afin de contribuer à la préparation de la « Stratégie globale de l'UE ».

40. Les Présidents suivent avec attention la mise en œuvre du nouveau Plan d'action en faveur des droits de l'homme et de la démocratie pour la période 2015-2019, adopté par le Conseil le 20 juillet 2015 et qui réaffirme l'engagement de l'UE pour promouvoir et protéger les droits de l'Homme et pour soutenir la démocratie au niveau mondial.
41. Les Présidents constatent avec inquiétude les menaces sécuritaires que pose le terrorisme et mettent en évidence la nécessité d'améliorer la coopération entre les services de renseignement européens, les experts nationaux de lutte contre le terrorisme et autres autorités. Ils invitent aussi tous les Etats membres à partager leurs renseignements avec Europol et Eurojust dans la lutte contre le terrorisme et le crime organisé. Les Présidents reconnaissent que, en ce qui concerne le renforcement de la capacité collective à lutter contre le terrorisme, des progrès importants ont déjà été réalisés au sein des Etats membres et de l'UE. Dans ce sens, ils prennent acte de la directive sur les données des dossiers passagers (PNR), votée en séance plénière au Parlement européen le 14 avril 2016. Déplorant le retard pris dans l'adoption d'un dispositif indispensable pour la sécurité des citoyens européens, les Présidents soulignent l'urgence de sa transposition dans les droits nationaux et de sa mise en œuvre opérationnelle. Comme le souligne la « déclaration de Paris », adoptée le 30 mars 2015 par plusieurs Parlements/Chambres, les Présidents appellent l'Union européenne à adopter rapidement des mesures qui permettront de renforcer l'efficacité de la lutte contre le terrorisme au niveau européen, comme la directive sur les armes, d'améliorer le fonctionnement des fichiers européens, comme le système Eurodac, et de renforcer Europol et Eurojust.
42. Les Présidents constatent avec inquiétude le phénomène croissant des « combattants terroristes étrangers » et mettent en évidence que la priorité doit être donnée à la prévention de la radicalisation et du recrutement des citoyens européens par des organisations terroristes. En outre, les Présidents soulignent la nécessité de veiller à ce que les personnes déjà radicalisées suivent des programmes de déradicalisation et ne puissent véhiculer des messages de propagande terroriste ou de discours de haine. Dans ce sens, les Présidents attendent avec intérêt le code de conduite contre les discours haineux en ligne de la Commission européenne et réaffirment la nécessité de s'échanger préventivement les informations sur les personnes les plus exposées au risque de radicalisation.

IPEX (système d'échange interparlementaire d'informations sur l'UE)

43. Les Présidents saluent les conclusions sur IPEX adoptées à la réunion des Secrétaires généraux des Parlements de l'Union européenne qui s'est tenue les 14 et 15 février 2016 au Luxembourg.



44. Les Présidents notent avec satisfaction que, pendant les dernières années, IPEX s'est développé en tant qu'outil fiable et efficace d'échange interparlementaire de documents et d'informations pertinentes pour la coopération interparlementaire et ceci grâce à l'engagement continu du Parlement européen et des Parlements nationaux contribuant à IPEX.
45. Les Présidents tiennent à remercier le Parlement italien pour le travail accompli et les résultats obtenus au cours de son année de présidence du Conseil d'IPEX, notamment les efforts entrepris afin de mettre en place les nouvelles lignes directrices, adoptées à Rome le 13 mars 2015. Les Présidents tiennent également à remercier le Parlement autrichien d'avoir accueilli la réunion annuelle des correspondants d'IPEX, la Chambre des Députés du Luxembourg et le Parlement européen d'avoir accueilli les réunions du Conseil, le Sénat de Belgique pour sa disponibilité à engager officiellement le responsable de l'information d'IPEX et le Parlement européen qui a fourni la logistique et l'infrastructure.
46. Les Présidents chargent la présidence luxembourgeoise à poursuivre la réflexion sur une stratégie numérique, visant à conférer à IPEX une stratégie détaillée et efficace afin que la présidence tournante mette en place un programme de travail à moyen terme.